

Sous-section 4.—Chemins de fer Nationaux du Canada*

A cause de l'intérêt qu'on lui porte, le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada (le National-Canadien) est étudié séparément dans la présente sous-section. L'historique en est fait dans l'*Annuaire* de 1955, pp. 859-966. Des détails plus complets se trouvent dans le rapport annuel du B.F.S., *Les chemins de fer nationaux du Canada*.

Statistique financière.—La structure financière initiale du National-Canadien et les mesures prises par les lois de 1937 et de 1952 sur la révision du capital pour alléger la charge des intérêts de la dette de la compagnie contractée lors de sa formation, en 1923, sont exposées dans l'article spécial mentionné plus haut. En résumé, la loi de 1937 sur la révision du capital a annulé tous les emprunts qui avaient été faits pour couvrir les déficits ainsi que les intérêts non payés sur ces emprunts, et certains emprunts faits en vue d'adjonctions et d'améliorations ont été convertis en participation, libérant le National-Canadien du paiement de charges fixes sur ces montants. En vertu de la loi de 1952 sur la révision du capital, 50 p. 100 de la dette de la compagnie portant intérêt a été convertie en actions privilégiées rapportant, après paiement de l'impôt sur le revenu, un dividende de 4 p. 100 payable sur les recettes. De même, pour une période de dix ans se terminant le 31 décembre 1961, la compagnie n'est pas tenue de payer les intérêts de sa dette de 100 millions à long terme. Le gouvernement est autorisé à acheter chaque année des actions privilégiées pour un montant proportionné aux recettes brutes de la compagnie. Par conséquent, la proportion du capital total représentée par la participation en actions est passée de 34.5 p. 100 au 31 décembre 1951 à 67.2 p. 100 au 1^{er} janvier 1952, et la proportion du capital emprunté a subi une réduction correspondante.

12.—Capital du National-Canadien, 31 décembre 1948-1957

NOTA.—Pour de plus amples détails, voir *Les chemins de fer Nationaux du Canada*, publié par le B.F.S.

31 décembre	Capital-actions		Dette fondée envers le public		Prêts et crédits du gouvernement — Actif productif dans les comptes publics	Total
	Gouvernement du Canada	Public	Garantie par les gouvernements fédéral et provinciaux	Non garantie		
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1948.....	774,242,649	4,567,540	492,437,507	91,795,151	760,494,825	2,123,537,672
1949.....	774,448,716	4,560,290	539,708,744	85,159,176	743,661,162	2,147,536,088
1950.....	776,395,649	4,520,890	566,418,607	92,611,634	739,847,514	2,179,794,294
1951.....	776,395,649	4,518,890	518,396,607	96,800,428	857,573,774	2,253,685,348
1952.....	1,531,072,324	4,516,490	518,396,607	87,098,222	228,055,165	2,369,138,808
1953.....	1,552,050,067	4,514,490	513,977,391	75,834,299	342,140,048	2,488,516,295
1954.....	1,571,393,181	4,514,490	910,422,885	62,546,711	126,771,981	2,675,649,248
1955.....	1,591,902,624	4,511,150	861,870,899	34,493,192	199,444,622	2,692,222,487
1956.....	1,616,270,966	4,508,670	794,482,906	25,086,606	353,664,828	2,794,013,976
1957.....	1,639,451,306	4,505,870	730,346,711	17,978,788	623,967,851	3,016,250,526

Dans le tableau 13, l'actif du National-Canadien, au 31 décembre 1957, est comparé à l'actif au moment de l'unification du réseau.

* Le Chemin de fer de la Baie d'Hudson relève directement du gouvernement fédéral et est exploité pour le compte de l'État par le National-Canadien depuis le 1^{er} avril 1935. La statistique de cette exploitation n'est pas incluse dans celle du National-Canadien.